

Objet : COMMANDE DE TRAVAUX COLONNES

Le Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021, par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment celle prévue à l'article L.5211-10 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-10 et suivants ;

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU l'arrêté n°181-22 en date du 29 juin 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jean MAURY, 6^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó, portant sur les attributions déléguées dans le cadre de l'article L. 5211-09 -3^{ème} alinéa, L 5211-12 et R 5214-1 du C.G.C.T. ;

VU la proposition effectuée le 12/02/2023 pour la commande de travaux colonnes ;

Considérant qu'il convient de réaliser la commande de travaux colonnes ;

DECIDE

Article 1 : De confier la commande de travaux colonnes à la société GUINTOLI pour un montant de 18.175,00 € HT soit 21.810,00 € TTC.

La commande sera facturée selon les modalités indiquées sur le devis ci-joint.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe ordures ménagères.

Article 3 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 10 novembre 2023.



Vice-Président,
JEAN MAURY.


Contalner prades					
Proposition de prix					
Objet des Travaux :					Date : 25/10/2023
Terrassement et pose					Ref Devis : Dev 1
Affaire suivie par Xavier Bonnell					Indice : 1
N°	Libellé	U	Qté DE	PU	Total HT
1	Installation de chantier	fl	1	750,00	750,00
2	Terrassement et évacuation	m3	45	155,00	6 975,00
3	Pose des contalners	U	2	850,00	1 700,00
4	Remblaiement en grain de riz	T	50	85,00	4 250,00
5	Ouvrage béton -Découpe et reprise dallage béton existante	u	1	5 500,00	5 500,00
				TOTAL HT	18 175,00
				TVA	20,0%
				TOTAL TTC	21 810,00

* Les conditions générales et particulières sont jointes en annexe du présent devis, la signature entraîne l'acceptation sans réserve des conditions d'offre en pages suivantes.

Mention manuscrite " BON POUR ACCORD "

A Le

Cachet de l'entreprise

Nom du Signataire :

A PIA, le 25/10/2023

GUINTOLI
 Agence Roussillon
 ZA du Peyrou - 11130 SIGEAN
 Tél: 04.68.48.82.50 / Fax: 04.68.48.35.73
 S.A.S. au capital de 20 000 000 Euros
 Siret: 447 754 086 00018

Par délégation du Président,
 Le Vice-Président,
 Jean MAURY


